

Date de dépôt : 4 juin 2014

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour le maintien et l'accessibilité au public des vestiges découverts à l'Esplanade Saint-Antoine

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 novembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Les découvertes archéologiques effectuées dans le cadre du chantier de réaménagement de l'Esplanade Saint-Antoine prennent une dimension spectaculaire et revêtent déjà une grande valeur patrimoniale.

A ce jour, un large pan de l'ancien Mottet de Saint-Laurent est conservé sous la forme de puissantes maçonneries qui font écho à celles mises en valeur dans le parking Saint-Antoine. C'est à l'intérieur de cette plateforme que l'on dégagne actuellement les vestiges d'un quartier antique, dont une construction du 1^{er} siècle de notre ère assainie à l'aide d'un vide sanitaire constitué d'une série d'amphores provenant d'Espagne. C'est sur l'emplacement de ces bâtiments romains qui semblent détruits à la fin du 2^e siècle qu'une vaste église funéraire est édifiée au cours de l'Antiquité tardive. Il s'agit sans doute de l'église Saint-Laurent, dont certains murs sont exceptionnellement conservés sur une hauteur de près de deux mètres. Une importante série de tombes de différents types mais dont une majorité sont aménagées dans des coffres de dalles occupent l'intérieur de l'église et ses abords immédiats.

Les recherches archéologiques vont se prolonger, mais on peut d'ores et déjà affirmer qu'il s'agit d'une découverte exceptionnelle qui permettra de combler d'importantes lacunes sur l'histoire de ce flanc oriental de la cité. De plus, sachant que cette zone de la ville a été sans cesse perturbée par l'avancée des fortifications depuis le Moyen Age jusqu'à leur démantèlement au 19^e siècle, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une véritable aubaine si

une telle richesse de vestiges a pu parvenir jusqu'à nous, protégée à l'intérieur du Mottet de Saint-Laurent depuis son édification au 16^e siècle.

Notre demande

Considérant que ces découvertes archéologiques sont exceptionnelles et qu'il serait regrettable de les combler, nous signataires habitants du quartier ou visiteurs, nous demandons par voie de pétition que ce lieu soit maintenu et couvert de façon à ce qu'il soit accessible au public comme c'est le cas pour les vestiges du parking de Saint-Antoine et pour la cathédrale.

*N.B. 9 signatures
Association des Habitants du
Centre et de la Vieille Ville
(AHCVV)*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat tient à rappeler l'extraordinaire découverte de l'ancien Mottet de Saint-Laurent, vaste plateforme d'artillerie édifiée en 1537, peu après l'adoption de la Réforme protestante. Cet ouvrage militaire est conservé sous la forme de puissantes maçonneries qui font écho à celles mises en valeur dans le parking Saint-Antoine. Les murailles, qui font près de trois mètres d'épaisseur pour une profondeur pouvant atteindre une dizaine de mètres, sont majoritairement constituées de boulets de rivières liés avec une grande quantité de mortier à la chaux. Les parements présentent, en certains endroits, des blocs architecturaux sculptés, en grès molassique, provenant des édifices religieux et des bâtiments du faubourg de Saint-Victor qui furent démantelés à cette époque afin de permettre le déploiement du nouveau système de fortifications bastionnées autour de la cité.

La création de cette plateforme d'artillerie, en avant de l'ancien front de fortification édifié au cours du Moyen Age, a eu pour conséquence de protéger les couches archéologiques qui furent ainsi scellées à l'intérieur d'un immense écrin formé par cet ouvrage militaire. On peut considérer qu'il s'agit là d'une véritable aubaine si une telle richesse de vestiges a ainsi pu parvenir jusqu'à nous.

Les origines de l'oppidum celtique de *Genava*, agglomération fortifiée dont la fondation se place à l'aube du dernier quart du II^e siècle avant Jésus-Christ, peuvent être évoquées à partir de structures fournissant du matériel céramique contemporain. Dès l'époque augustéenne, c'est-à-dire vers 40 avant Jésus-Christ, des fosses dépotoirs ainsi que des traces de constructions témoignent d'une installation humaine plus marquée. De nombreux fragments de céramique, des ossements animaux ainsi que plusieurs objets appartiennent à cette période lointaine.

C'est dans ce contexte que se développera un quartier antique, le long d'une voie de circulation dont l'axe est repris par l'actuelle rue des Chaudronniers. Les vestiges des bâtiments appartenant à ce quartier résidentiel sont retrouvés sur le site de l'Esplanade Saint-Antoine; il s'agit de constructions aménagées en terrasse, dans la pente descendant en direction du lac. La découverte spectaculaire d'une importante concentration d'amphores à huile d'olive provenant du bassin de Guadalquivir en Espagne, disposées sur le sol d'une construction de façon régulière et sur deux niveaux, correspond à un vide sanitaire réalisé à l'époque de l'empereur Néron, c'est-à-dire entre 50 et 70 après Jésus-Christ. Hormis les vestiges de ce quartier antique, les nombreux objets découverts (céramiques, monnaies, lampes à huile, etc.)

nous renseignent tant sur la vie quotidienne que sur les relations commerciales établies par les habitants de la ville durant la période gallo-romaine.

C'est au cours du Bas-Empire que des sépultures seront installées sur cette zone désormais extérieure à la cité, cette dernière étant réduite au sommet de la colline Saint-Pierre, confinée à l'intérieur d'une enceinte fortifiée. Le quartier antique est en partie abandonné et plusieurs séries de tombes sont installées dans les ruines des bâtiments. Les sépultures, dont certaines sont encore en cours de dégagement, sont placées dans des coffres de bois. Elles sont datées des IV^e – V^e siècles. La fonction funéraire de ces lieux s'affirmera avec l'édification d'une vaste église funéraire dont les vestiges apparaissent progressivement. Une importante série de tombes en coffres de dalles occupe l'espace intérieur de l'église ainsi que ses annexes. Certaines de ces sépultures sont réalisées avec des dalles provenant du démantèlement des bâtiments antiques et c'est une partie de l'histoire de l'urbanisation gallo-romaine dont témoignent ces aménagements funéraires. Quant au cimetière organisé devant la façade occidentale et au sud de cette église, il comprend des inhumations de divers types (coffres de dalles, coffres de *tegulae* (tuiles antiques récupérées), coffres de bois, coffres mixtes, etc.).

Sur la base de ces éléments, cette église suburbaine peut être datée, au plus tard, dans le courant du VI^e siècle. Dans l'état actuel des recherches, il semble bien que cet édifice chrétien fut détruit au début du Moyen Age pour une raison que l'on ignore. Une chapelle lui a alors succédé. Il s'agit de la chapelle Saint-Laurent, mentionnée dans les sources d'archives dès le XII^e siècle et détruite en 1532. C'est elle qui donnera son nom à la plateforme d'artillerie édiflée cinq années plus tard sur son emplacement : le Mottet de Saint-Laurent.

Le chantier archéologique de l'Esplanade Saint-Antoine qui devait prendre fin au cours du printemps 2014 est actuellement prolongé, vraisemblablement jusqu'à la fin de l'année, au vu de la richesse comme de l'importance des découvertes réalisées au fur et à mesure de l'avancement des recherches, notamment en ce qui concerne l'église suburbaine.

Conscient du fait qu'il s'agit d'une découverte exceptionnelle, tant par l'ampleur et la qualité des vestiges mis au jour, et pour répondre à la demande des pétitionnaires, le Conseil d'Etat, conjointement avec la Ville de Genève envisage la création d'un site archéologique accessible à tous.

En effet, les vestiges sont conservés à une profondeur qui permettra aisément de les présenter dans un espace protégé par une dalle de couverture sur laquelle pourra être réalisée la promenade publique. Le projet ne mettra

ainsi pas en péril l'aménagement de surface, tel que souhaité par la Ville de Genève et qui devra nécessairement intégrer des éléments incitant le promeneur à venir découvrir les racines de la ville conservées en sous-sol.

Le coût d'une telle réalisation devrait se situer entre 6 et 9 millions de francs, cette somme comprenant la création du site archéologique avec une mise en scène des vestiges qui les rendrait accessibles à tout public. Dans cet esprit, il serait judicieux de créer une synergie avec le Musée d'art et d'histoire, situé à proximité, dont les collections archéologiques régionales pourraient être mises en perspectives en créant un dialogue entre les vestiges et les objets archéologiques.

Une étude de faisabilité pour la réalisation d'un tel projet est menée à l'interne par la Ville de Genève et les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2014. Une première séance de travail s'est déroulée le 29 avril 2014, en présence des représentants de la Ville de Genève et de l'archéologue cantonal. Il s'agira ensuite de mandater un bureau d'architectes spécialisés afin de préciser les coûts et les variantes possibles d'une telle réalisation.

Quant au financement de la création de ce site archéologique, il devrait être assuré par la Ville, l'Etat et un partenaire privé. Dans cette perspective, la Fondation Hans Wilsdorf a d'ores et déjà été approchée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP